

Maurice Barrès, Français né dans une région frontalière de Lorraine, écrivain ayant exercé une influence politique sous la 3^e République, est l'auteur du récit suivant: Aux approches de la Première Guerre mondiale, il aurait conduit son fils à la frontière entre l'Empire allemand et la France qui, comme conséquence de la Guerre franco-allemande de 1870/71 venait d'être établie le long des crêtes des Vosges. Il lui aurait indiqué qu'au-delà de cette frontière habitaient les Allemands. Le fils lui aurait demandé si les Allemands, eux aussi, avaient une âme. Barrès aurait répondu par la négative - pour ensuite noter dans son journal qu'en réagissant ainsi il avait été bien conscient d'avoir commis une idiotie, mais que de telles idioties étaient susceptibles de dégager des énergies.

Cette délimitation des âmes, aussi cynique puisse-t-elle nous paraître, cette sensibilité effleurant l'absurde vis-à-vis d'une frontière, est le prélude d'événements encore plus cruels: il deviendra possible, dans l'Europe du XX^e siècle, de refuser au voisin, habitant au-delà des frontières et réduit à l'état de non-humain, le droit d'exister et de vivre dans son pays. Cette attitude est en même temps l'achèvement d'une tendance de la part des états nationaux en expansion territoriale, de plus en plus perceptible depuis le début des temps modernes, et qui consiste à fagoter, à leurs frontières, les caractéristiques marquant leur souveraineté de façon à ce que puissent converger les frontières politique, économique, culturelle et, si possible, linguistique. L'impression qu'il y ait une très grande différenciation en deçà et en delà d'une frontière, entre la culture et la langue, et que cela est l'état naturel des choses, est aujourd'hui encore très répandue. Dans un article se référant à la situation linguistique de la Lorraine où la frontière politique allemande et française ne coïncident pas avec la frontière linguistique franco-allemande, Jean Richard, de Strasbourg, cite de la façon suivante un médecin de la Lorraine francophone qui ignore tout de la situation: "Pourquoi parle-t-on allemand de ce côté de la frontière politique alors qu'on ne parle pas français de l'autre côté?" En Belgique, par contre, dans la querelle des langues entre Flamands et Wallons, on exige le partage d'une entité politique traditionnelle, à savoir celle du Brabant, en deux districts, l'un flamand et l'autre wallon: la frontière linguistique doit devenir frontière politique. Un vieux modèle, celui de la conformité des frontières culturelle, administrative et politique, a tendance à retentir dans les têtes et exige une actualisation permanente des réflexions à propos des frontières.

Il est évident que le terme de 'frontière' (la chose et son concept) gagne en actualité au moment où la politique européenne traite de l'abolition des frontières économiques et politiques en Europe occidentale, en vue de la formation et du développement à venir des communautés supranationales, et qu'elle projette des scénarios concrets en vue de leur réalisation (1993). A la même époque, et comme suite aux bouleversements régionaux, la discussion (non pas toujours pacifique, hélas!) de la stabilité et sécurité des frontières en Europe centrale et orientale s'avère urgente. Au sein de la 'maison européenne' commune, dans le dilemme entre stabilité et abolition des frontières, 'frontière' est devenu, entretemps, à la fois